

Séance du 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-et-un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUNY Christine, CUYALA-PROVENCE Rémy, DUBEDOUT Philippe, DUBOIS Catherine, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette, MERIOT Christophe et MEYMERIT Christine.

Absent(s) : Mme CAUHAPE Céline (procuration à Mme) et M. DUFOURCQ Hugues (procuration à M. DOMENGINE Paul).

Secrétaire de séance : M. CACHAU Jean-Guy.

Vu le Maire pour convocation le 17 novembre 2014 et affichage des délibérations le 24 novembre 2014

La séance est ouverte à 20h40.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Délibération N°2014-11-21-01

Transmise en préfecture le 24 novembre 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association qui gère la bibliothèque municipale a renouvelé une partie de son mobilier afin de présenter dans les meilleures conditions les ouvrages mis à disposition des utilisateurs.

La dépense s'étant élevée à environ 1 000 €, Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à l'association de la bibliothèque municipale une subvention de 500 €.

MARCHE DE RENOVATION DE LA MATERNELLE

Délibération N°2014-11-21-02

Transmise en préfecture le 24 novembre 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission Patrimoine s'est penché sur la rénovation du bâtiment de l'école maternelle. Ce bâtiment a vocation d'être utilisé pour encore une dizaine d'années aussi il s'avère nécessaire de prendre en compte à la fois les problèmes de rénovation thermique mais aussi les problèmes de sécurisation en mettant en œuvre des vitrages « sécurit » et en équipant les portes d'anti-pince doigts.

Une consultation en procédure adaptée auprès plusieurs entreprises a donc été faite. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer le marché de rénovation de l'école maternelle à l'entreprise DEYRIS qui a remis la meilleure offre.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de rénovation de l'école maternelle à l'entreprise DEYRIS, pour un montant total HT de 28936,94 €

CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin de bénéficier des participations liées aux certificats d'économie d'énergie via le site **nr-pro.fr** auquel nous avons accès avec le SDEPA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire rend compte de la décision du Directeur Départemental des Finances Publiques quant à la composition définitive de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 2) Nouvelle école : Monsieur le Maire fait le point sur les procédures en cours
- 3) Travaux : La plateforme du bois de Bège est presque terminée. Les aménagements handi-pêche au lac du Balaing sont bien avancés. Les travaux d'ouverture du chemin prolongeant le chemin Deuze vont permettre de finaliser le PLR sur le secteur Navailles bourg.
- 4) Eclairage public : les travaux visant à raccorder l'ensemble de l'éclairage du bourg à un abaisseur de tension pour la période nocturne vont bientôt se terminer. Les lotissements seront dorénavant éteints entre minuit et 6h du matin.
- 5) Téléthon 2014 : Navailles-Angos est centre de regroupement pour les 3 communes de Montardon, Navailles-Angos et Serres-Castet. Le repas du samedi soir se fera à Navailles avec la participation de nos Marmitous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.